

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

## Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Animation,  
gestion et organisation des activités  
physiques et sportives, activités  
aquatiques

Université de Poitiers

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 06/07/2017

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017  
sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sciences de la vie, du sport et de la santé

Établissement déposant : Université de Poitiers

Établissement(s) cohabilité(s) : /

## Présentation de la formation

La licence professionnelle (LP) *Animation, gestion et organisation des activités physiques et sportives* (AGOAPS), spécialité *Activités aquatiques*, est portée par l'unité de formation et de recherche (UFR) Sciences du Sport sur le site de Poitiers-Campus Est. Cette licence professionnelle forme des étudiants à l'intervention en activités aquatiques de loisirs destinées à des enfants et adultes hors contexte d'entraînement compétitif, à la surveillance des publics en structures aquatiques ; elle vise également à les rendre aptes à veiller au bon fonctionnement, au développement et à la gestion de structures aquatiques ainsi qu'à la promotion des activités physiques dans ce contexte.

Cette formation offre une spécialisation, accessible après deux années validées de licence *Sciences et techniques des activités physiques et sportives* (STAPS) ou après des formations de niveau III (brevet de technicien supérieur-BTS, diplôme universitaire de technologie-DUT). La formation accueille un public mixte en cours de formation initiale et en formation continue. Elle fonctionne en alternance, i.e., trois jours en structure d'accueil et deux jours à l'UFR Sciences du Sport. A l'issue de ce cursus, les diplômés peuvent prétendre à des postes de chef de bassin, de responsable d'animation d'activités aquatiques, d'adjoint de direction de complexe aquatique, de directeur de petite structure aquatique, et également des emplois en relation avec les équipements aquatiques.

## Analyse

Objectifs
<p>La formation affiche le double objectif professionnel d'intervention pédagogique en activités aquatiques et de gestion/organisation d'un complexe aquatique, en cohérence avec la fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) N°18004 de la licence AGOAPS spécialisée dans les activités aquatiques. Si les connaissances liées à la gestion/organisation sont clairement exposées, celles liées aux activités aquatiques sont en revanche exclusivement présentées sous l'angle de la natation, voire de la performance sportive, qui n'est pas l'objet de la licence professionnelle. L'accès à des connaissances concernant les autres activités aquatiques n'est pas explicité.</p> <p>Les métiers visés correspondent aux objectifs de la formation, avec des compétences particulières dans le domaine de la gestion/organisation, complétant celles liées à l'intervention en activité physique en milieu aquatique et garantissant le niveau de l'emploi (Bac +3).</p>
Organisation
<p>L'architecture de cette formation est organisée en deux semestres ; les 60 ECTS sont répartis dans six unités d'enseignements (UE) équilibrées et sans option, pour un volume de 450h en présentiel : une UE Connaissances scientifiques communes (9 ECTS), une UE Connaissances techniques communes (12 ECTS), une UE de Techniques d'APS-Activités physiques et sportives (9 ECTS), une UE portant sur la Sécurité et sauvetage en milieu aquatique (9 ECTS), ainsi</p>

qu'une UE Projet tuteuré (9 ECTS) et une UE de Stage de 12 semaines minimum en milieu professionnel (12 ECTS). L'organisation de la LP fait clairement apparaître les différents domaines de connaissances et de compétences visées. La LP est une formation multidisciplinaire où l'on retrouve en plus de la théorie, de la didactique et de la pratique de la natation, des cours de droit, gestion, marketing et bureautique. La formation est cependant construite de façon isolée dans le sens où :

- il n'existe pas d'enseignement mutualisé, alors même que l'établissement propose une autre licence professionnelle activités sportives partageant la même mention « AGOAPS » mais avec une spécificité tourisme sportif,
- il n'apparaît pas d'enseignement permettant de prendre en compte la diversité des origines des étudiants pourtant mentionnée dans les objectifs.

L'organisation temporelle en alternance dans le temps hebdomadaire permet d'accueillir différents types de publics et de favoriser l'insertion professionnelle par une intégration en milieu professionnel. Deux des six UE sont en lien direct avec le milieu professionnel. L'UE SSMA (Sauvetage et sécurité en milieu aquatique) permet, une fois validée, d'obtenir le titre de maître-nageur sauveteur (MNS). Aucun cours à distance n'est proposé.

### Positionnement dans l'environnement

Cette LP, unique par sa spécialité dans la ComUE « Léonard de Vinci », est similaire aux cinq autres LP *AGOAPS Activités aquatiques* délivrées en France. Elle représente dans la carte de formation de niveau licence une voie de formation professionnelle possible pour des étudiants de deuxième année de licence (L2) de STAPS dans une niche professionnelle spécifique. Permettant d'obtenir un niveau II orienté vers la pratique des activités physiques et sportives (APS) en milieu aquatique, mais également vers la gestion de structures, elle se distingue ainsi des DEUST (diplôme d'études universitaires de sciences et techniques) activité aquatique de niveau III et des licences *STAPS spécialité Entraînement sportif* avec supplément au diplôme SSMA (sauvetage et sécurité en milieu aquatique). Cette licence trouve sa légitimité dans un ancrage de recherche appliquée au milieu aquatique (prévention de la noyade dans les piscines publiques) portée notamment par l'enseignant-chercheur responsable de la formation, complétée par des partenariats socio-économiques locaux avec la Mairie de Poitiers, la communauté de commune, et une association de sauvetage basée sur Poitiers et Niort. Cette LP est rattachée à la filière Management du sport de l'UFR Sciences du Sport mobilisant un pool commun d'enseignants. Il n'existe aucun partenariat avec d'autres établissements de l'enseignement supérieur en France.

### Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique est constituée de 2 maîtres de conférences (MCF), 1 professeur agrégé (PRAG), un chercheur CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique), ainsi que de 12 professionnels de la fonction publique et territoriale qui assurent les deux tiers des enseignements en lien avec le cœur de métier (natation, sauvetage et sécurité, réglementation, conception et programmation, marketing et communication). Au niveau de l'établissement, 1 professeur associé (PAST) compétent dans le domaine d'intervention des activités aquatiques assure des enseignements sans pour autant participer aux réunions de l'équipe pédagogique. L'équipe pédagogique, avec très peu d'universitaires impliqués, est donc majoritairement composée d'intervenants extérieurs. 3 d'entre eux participent ponctuellement aux réunions de l'équipe pédagogique afin d'assurer la valence professionnelle à ce diplôme. Le pilotage de la LP est principalement assuré par 1 enseignant-chercheur (porteur de la formation) et 1 PRAG, qui interviennent de manière significative dans la formation.

### Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

La formation accueille des effectifs stables d'une quinzaine d'étudiants. Il n'est pas fait état du nombre de candidatures annuelles. Les origines sont diverses (un à trois étudiants issus de L2 *STAPS*; deux issus de DUT ou BTS), et avec une part constante d'étudiants en formation continue ou apprentissage (environ un tiers) dont on ne connaît pas clairement le cursus d'origine. Cette formation est ouverte depuis 2012 à l'apprentissage, facilitant ainsi une mixité entre étudiants en formation initiale, en formation continue et apprentissage. Notons cependant qu'il y a peu de contrats d'apprentissage, et uniquement des partenariats présentés avec le secteur public. Cette mixité permet de donner une dynamique à cette formation. Néanmoins, la formation peine à remplir son rôle de voie professionnelle pour des étudiants de L2 *STAPS*, puisque peu d'étudiants sont issus de ce cursus. Elle conduit à un fort taux de diplômés en fin de formation, de l'ordre de 70 à 95 %. Peu d'étudiants poursuivent des études (zéro à trois par an).

Une très bonne insertion professionnelle (90 à 100 % selon les années), due en partie à la mise en place de la formation par alternance et également à la possibilité de valider conjointement le titre de maître-nageur sauveteur, est rapportée par les enquêtes à 6 mois et 30 mois. Toutefois, les emplois occupés ne correspondent pas au niveau de la formation (Bac +3), et sont très majoritairement (exclusivement pour l'enquête à 30 mois) dans le champ de l'intervention en activités aquatiques (« maître-nageur sauveteur »), alors que la spécificité de la formation rattachée à la filière Management du sport se situe également dans le domaine de la gestion/organisation des structures aquatiques.

<b>Place de la recherche</b>
<p>Cette LP est adossée à des activités de recherche du site dans le domaine spécifique des activités aquatiques. Cet adossement se traduit tant par l'implication de quelques enseignants dans la formation que par la participation à des activités de recherche et leur valorisation auprès du milieu professionnel. Ceci est en faveur de la reconnaissance universitaire de la formation par le milieu professionnel. Les liens avec la recherche concernent un chercheur CNRS, des enseignants-chercheurs et doctorants appartenant à un laboratoire local ou à un laboratoire lyonnais. Des colloques en liens avec des travaux de recherche sur « la sécurité/risques de noyade » sont organisés régulièrement</p>
<b>Place de la professionnalisation</b>
<p>Les objectifs de la formation et les enseignements associés sont clairement centrés sur les compétences professionnelles définies dans la fiche RNCP. Ce cursus, avec un effectif d'étudiants assez resserré, est très professionnalisant, en partie grâce à une majorité d'enseignants professionnels garantissant une forte cohérence avec le milieu socio-économique, mais aussi au travers de nombreux travaux appliqués. La mise en œuvre de l'alternance montre clairement l'importance donnée à la professionnalisation dans cette formation. Cette LP est proposée à la formation continue et/ou à la reprise d'études. Le responsable du diplôme étant MNS et ancien directeur de parc aquatique, aujourd'hui MCF, a accès à un important réseau professionnel dans la grande région Nouvelle Aquitaine. Les diplômés issus de cette LP viennent compléter ce réseau chaque année.</p> <p>Il n'est pas fait état de dispositif spécifique d'accompagnement du projet professionnel individuel dans cette licence.</p>
<b>Place des projets et des stages</b>
<p>Le projet tuteuré et le stage, constituant chacun une UE, ont une place centrale dans la formation puisqu'ils représentent plus d'un tiers des ECTS délivrés. Un stage filé (12 ECTS) obligatoire et en alternance du lundi au mercredi, permettant une formation professionnelle suivie, dure 60 jours (12 semaines) minimum, et a lieu en structure aquatique publique ou privée. Le stage bénéficie d'un double suivi universitaire et professionnel, et il est évalué en contrôle continu (CC) et par un exposé oral en fin d'année en présence de professionnels. La problématique de la gratification des stages de longue durée se pose au niveau de collectivités, conduisant à fractionner ce stage de 12 semaines minimum sur deux structures d'accueil. Enfin, la réalisation d'un dernier stage d'APS en milieu naturel ainsi que les liens entretenus avec des associations et fédérations de sauveteurs étrangers contribuent à élargir les possibilités de rencontre des partenaires dans ces domaines.</p> <p>Le projet tuteuré correspond à la délivrance de 9 ECTS et il est encadré par un enseignant tuteur. Dans le cursus de formation, les étudiants sont également impliqués dans l'organisation de compétitions fédérales en sauvetage sportif, le dossier ne précisant pas comment ces interventions sont prises en compte pour le diplôme.</p>
<b>Place de l'international</b>
<p>Il n'existe pas de politique clairement tournée vers l'international au sein de ce diplôme. Il n'existe également pas de cours de langue, ce qui est en désaccord avec l'arrêté sur la licence professionnelle. La formation est ouverte aux étudiants étrangers, mais aucun flux n'est mentionné. Il n'y a pas de possibilité de validation d'une partie du cursus à l'étranger pour les étudiants voulant participer à des programmes de mobilité internationale.</p> <p>Des collaborations avec la Société de sauvetage du Québec au Canada (prévention de la noyade), avec la Faculté des Sciences du Sport de Huesca en Espagne (ERASMUS enseignant) et avec la Réal Sociedad Español de Salvamento y Socorrismo sont mentionnées dans le cursus. Cette mobilité concerne essentiellement les enseignants.</p>
<b>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</b>
<p>Les lycéens sont informés de l'existence de cette LP lors des journées portes-ouvertes et salons de l'étudiant. Le recrutement s'effectue à Bac+2. Des actions de promotion de la formation sont réalisées, mais il n'existe pas de dispositif explicite de passerelle pour les étudiants de la L2 STAPS de Poitiers, alors que la licence professionnelle peut les concerner. La moitié des inscrits provient d'établissements extérieurs.</p> <p>La LP reçoit des étudiants de L2 STAPS (un à trois par an), de BTS ou DUT (un par an) et majoritairement issus d'autres formations (validation des acquis de l'expérience-VAE, reprise d'études, apprentissage, formation continue). Les candidatures sont examinées et sélectionnées par un comité ad hoc de professionnels et universitaires.</p> <p>Malgré des origines de recrutement très variées, aucun dispositif n'est mis en œuvre pour permettre à chaque étudiant de se mettre spécifiquement à niveau en fonction de son parcours antérieur.</p>

<b>Modalités d'enseignement et place du numérique</b>
<p>L'Université de Poitiers a développé un centre de ressources d'ingénierie et d'initiatives pédagogiques (CRIIP) : il n'est cependant pas précisé si la LP prend appui sur les outils proposés. La LP met en œuvre des modalités d'enseignement classique. Aucun cours magistral n'apparaît dans la maquette. Des travaux dirigés et travaux pratiques en petits groupes sont mis en place, ce qui est permis par le petit effectif. Les étudiants peuvent être amenés à utiliser le numérique dans le cadre de leurs travaux, mais il n'existe pas de formation préalable aux outils numériques.</p>
<b>Evaluation des étudiants</b>
<p>L'équipe pédagogique propose des modalités d'évaluation mêlant des contrôles continus par matière et des contrôles terminaux dans chaque UE pour les étudiants en formation initiale. Ces modalités permettent en même temps un suivi régulier de l'acquisition des connaissances et compétences spécifiques utiles pour l'étudiant. La composition des jurys d'examen n'est pas définie précisément.</p> <p>Dès la réunion de rentrée les étudiants sont informés des critères d'évaluation qui sont mentionnés dans un livret pédagogique. Conformément à l'arrêté en vigueur, deux sessions d'examen existent, les notes se compensent sans note éliminatoire, et les UE validées avec plus de 10/20 sont capitalisables. Une évaluation par un jury spécifique a lieu lors des demandes de VAE et VAPP (validation des acquis professionnels et personnels).</p>
<b>Suivi de l'acquisition de compétences</b>
<p>Les compétences professionnelles spécifiques sont bien définies au travers des objectifs du diplôme, en accord avec la fiche RNCP. Il n'existe pas de réelle démarche « suivi de compétences ». Un livret de l'étudiant (non fourni) ainsi qu'une annexe descriptive au diplôme sont utilisés pour valider l'acquisition des compétences visées, et obtenir la carte professionnelle en accord avec le code du sport. Il n'est cependant pas décrit la façon dont l'évaluation des étudiants permet de garantir l'acquisition et le suivi de ces compétences, malgré l'existence d'un livret de l'étudiant. L'acquisition des compétences transversales n'est pas explicitement suivie.</p> <p>Une réduction du volume horaire de la maquette exigée par l'Université en 2012-2013 (passant de 550h à 450h) a conduit l'équipe pédagogique à supprimer les enseignements favorisant le développement de compétences en langue, expression écrite et orale, informatique, technologies du numérique, ce qui est dommageable pour la formation.</p>
<b>Suivi des diplômés</b>
<p>Un suivi des diplômés est réalisé à 6 mois par l'UFR, puis à 30 mois par les services de l'Université, avec un taux de réponse de 50 à 70 %. Une communication principalement axée sur l'enquête à 30 mois est rendue publique. Seule une synthèse des résultats de l'enquête à 6 mois est mise à disposition sur le site web de l'UFR. Les questionnaires permettent de rendre compte des éléments essentiels d'ordres quantitatif et qualitatif concernant ce suivi. Toutefois, seuls les documents relatifs à l'évaluation d'une cohorte sur la précédente période ont été remis, ce qui est assez insuffisant pour le suivi d'une licence professionnelle, et rend difficile une analyse complète. À 6 mois et 30 mois la très grande majorité des diplômés répondant au questionnaire occupaient un emploi d'éducateur sportif/maître-nageur sauveteur, alors que les postes visés devraient également porter sur de la gestion de centre aquatique.</p>
<b>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</b>
<p>Le conseil de perfectionnement a été créé en 2010 et se réunit une fois par an ; il est spécifique à cette licence professionnelle et n'a pas de relation avec celui de l'autre licence professionnelle de la même mention <i>AGOAPS</i>. Il comporte huit personnes dont deux universitaires, un ancien étudiant et un doctorant, ainsi que quatre professionnels. Il traite principalement d'éléments d'ordre pédagogique. L'évaluation des formations par les étudiants est organisée au niveau de l'établissement, en fin d'année après les examens. Il n'existe cependant pas de données sur l'évaluation spécifique de la LP. Des actions correctives, non précisées, sont apportées à la suite du conseil de perfectionnement. Cependant, le rôle du conseil de perfectionnement n'est pas évaluable en l'absence de copie de procès-verbal et/ou d'indicateurs.</p>

## Conclusion de l'évaluation

### Points forts :

- Enseignements scientifiques adossés à une activité de recherche du site dans le secteur spécifique de la formation.
- Organisation de la formation en alternance permettant une intégration professionnelle sur l'année universitaire et l'accueil de professionnels.
- Accueil régulier d'étudiants dans le cadre de la formation continue.
- Effectif réduit permettant un tutorat et un suivi des étudiants efficaces.

### Points faibles :

- Insertion professionnelle satisfaisante sur le plan quantitatif, mais ne répondant pas au niveau de diplôme à Bac+3 et à la spécificité (gestion/organisation) affichée dans le secteur des activités aquatiques.
- Absence de relation avec les autres formations à l'échelle nationale et internationale, et notamment absence de mutualisation avec la LP partageant la même mention (*AGOAPS*) et de passerelles explicites avec la licence *STAPS*.
- Peu d'enseignants/enseignants-chercheurs de l'établissement impliqués dans la formation.
- Formation ne remplissant pas son rôle de voie professionnelle dans la continuité d'une L2 *STAPS* dans le domaine de la gestion/organisation d'un complexe aquatique.
- Partenariats professionnels limités à un seul type de structure (collectivités territoriales).

### Avis global et recommandations :

La LP *Animation, gestion et organisation des activités physiques et sportives (AGOAPS)*, spécialité *Activités aquatiques* répond à un secteur d'emploi bien identifié, et a construit ses contenus d'enseignement au regard des compétences attendues ; néanmoins, l'insertion des diplômés montre qu'elle n'a pas réussi à valoriser les compétences de ces derniers dans les niveaux de métiers réellement visés.

Le conseil de perfectionnement et l'Université devraient se saisir de ces enjeux stratégiques pour définir les modalités d'évolution de la formation. La pérennité de la formation passe certainement par un développement de partenariats socio-économiques plus diversifiés : l'évolution de l'offre d'activités aquatiques autres que la natation peut favoriser la diversification des partenaires professionnels. Une amélioration possible pourrait porter sur l'utilisation du numérique ainsi qu'une ouverture à la mobilité et au stage à l'étranger.

On peut s'interroger sur l'opportunité d'une formation de niveau II (Bac+3) qui, en réalité, produit essentiellement des maîtres-nageurs, compétence professionnelle pouvant être acquise grâce à des formations de niveau IV ou III. La plus-value de la formation à ce niveau d'études n'a pas fait ses preuves au regard des données de l'insertion professionnelle. Une étude de marché pourrait être réalisée afin de diversifier l'offre de formation professionnelle dans le domaine des activités aquatiques (secteur privé, loisirs et pleine nature, thermalisme, etc.).

# Observations de l'établissement



Poitiers, le 22/05/2017

Objet : Rapport d'évaluation HCERES - DEF-LP180013649 - licence professionnelle  
« animation, gestion et organisation des activités physiques et sportives, activités  
aquatiques ».

Madame, Monsieur,

L'équipe pédagogique de la licence professionnelle « animation, gestion et organisation  
des activités physiques et sportives, activités aquatiques », ne souhaite pas formuler  
d'observations sur le rapport transmis par le HCERES. Les recommandations sont  
globalement conformes à notre analyse, et la majorité d'entre elles, dans la mesure du  
possible, seront prises en compte dans la mise en place nouvelle offre de formation.

Je vous prie de croire en l'assurance de ma considération.



V. Laval

Pour le président de l'université de Poitiers  
et par délégation,  
la Vice Présidente  
Virginie Laval